

Commune ETOILE SAINT-CYRICE

10 Draille de la Mairie

05700 ETOILE SAINT-CYRICE



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023

14 heures 00 - en mairie

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à quatorze heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul JOUVE, Maire.

Présent(e)s : Monique CHRETIEN, Christiane DESAILLOUD, Frédérique FONFREYDE, Paul JOUVE, Sylvaine JOUVE et Franck LAURANS.

Absent et excusé : Pierre-Yves BOCHATON (pouvoir donné à Paul JOUVE)

Secrétaire de séance : Sylvaine JOUVE

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sylvaine JOUVE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 14 heures 00, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

- Approbation dernier compte rendu du 30/03/2023

- Examen des demandes de subventions :

o ONAC (Office Nationale des Anciens Combattants)

o APAJH (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés)

o Comité de soutien pour la Boulangerie d'Orpierre- Visite de contrôle des PEI (Points Eau Incendies) : proposition d'installation d'une réserve d'eau incendie aérienne type citerne

- Présentation du devis « Atelier de Reliure » concernant la reliure des registres d'état civil et des délibérations
- Signature convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales pour l'implantation et la gestion d'éco-compteurs et des données de comptage sur la commune
- Présentation contrat assurance SMACL suite à résiliation de notre contrat par la MAIF (rapprochement entre la MAIF et la SMACL)
- Autorisation à la commune d'Orpierre de répartir le coût des heures d'intervention de la conseillère numérique dans les charges de l'école.
- Signature de l'avenant à la convention avec la Mairie d'Orpierre concernant le S.A.P.A. (Service d'Accompagnement des Personnes Agées)
- Travaux :
 - o – Création d'une borne de puisage avec purge : présentation des devis, constitution dossier demande de subvention et plan de financement
 - o Saint-Cyrice : point sur le dossier

Questions diverses

Validation du compte rendu en date du 30/03/2023

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler concernant le dernier procès-verbal en date du 30 mars 2023. A l'unanimité des présents, le procès-verbal est validé ainsi que les délibérations y afférentes.

Examen des demandes de subventions

- ONAC : le conseil municipal, à l'unanimité ne donne pas suite à cette demande,
- APAJH : le conseil municipal, à l'unanimité charge le Maire de demander les modalités d'adhésion et /ou versement d'une subvention, le point est reporté pour un prochain conseil municipal
- Comité de soutien pour la Boulangerie d'Orpierre : le Maire donne lecture du courrier reçu de la part de ce Comité afin de soutenir ce commerce local. Le Conseil Municipal par 5 voix pour et 2 abstentions, décide d'attribuer une subvention de 100 €.

Visite de contrôle des PEI (Points Eau Incendie) : proposition d'installation d'une réserve d'eau incendie aérienne type citerne:

Monsieur le Maire indique que suite à la visite d'un technicien DECI (Défense Incendie) pour le contrôle des PEI, il n'est pas possible d'inclure la piscine dans la défense incendie. Il est préconisé l'installation de réserves d'eau incendie aérienne type citerne 30 m3 équipée d'une sortie de 100 mm dans une zone accessible aux engins incendie. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de demander des devis pour la fourniture de ce type de citerne et prévoir en fin d'année de déposer un dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

Présentation du devis « Atelier de Reliure » concernant la reliure des registres d'état civil et des délibérations

Le Maire informe qu'il convient de procéder à la reliure des registres de l'état civil et des délibérations. Il présente le devis de l'ATELIER DES RELIURE qui s'élève à : 457,00 €.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal autorise le Maire à faire réaliser ces travaux de reliure.

Signature convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales pour l'implantation et la gestion d'éco-compteurs et des données de comptage de la commune

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une proposition de convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales qui souhaite développer l'attractivité des Baronnies en s'appuyant notamment sur une stratégie de développement touristique visant à référencer le territoire pour ses Activités de Pleine Nature.

Ainsi cette convention a pour objet de déterminer les rôles et engagements du Parc et de la Commune dans l'installation et la gestion d'éco-compteurs et des données de comptage implantés sur le territoire communal d'ETOILE ST CYRICE avec pour lieu : Eglise de Saint-Cyrice.

Le Parc Naturel Régional s'engage à acquérir et mettre à disposition de la Commune un ou des dispositifs de mesure de la fréquentation de type Eco-Compteurs sur le territoire communal aux lieux de passage de manière conjointe avec la Commune.

La Commune s'engage entre autres à réaliser des petits travaux de préinstallation et de relevés. Après étude de la convention, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve la convention, charge le Maire de la signer et d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour la mise en place de ce dispositif.

Présentation contrat assurance SMACL suite à résiliation de notre contrat par la MAIF (rapprochement entre la MAIF et la SMACL)

Le Maire indique qu'il a reçu un recommandé de la part de notre assurance la MAIF nous informant de la résiliation de notre contrat suite au rapprochement entre la MAIF et la SMACL. Il informe que la personne en charge de notre dossier est venu en mairie faire un état des lieux mais toutefois la proposition n'a pu être établie à temps, elle le sera pour courant juillet. Il conviendra de délibérer cet automne concernant ce dossier.

Autorisation à la commune d'Orpierre de répartir le coût des heures d'intervention de la conseillère numérique dans les charges de l'école.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Maire d'Orpierre indiquant que la Commune d'Orpierre a bénéficié durant 2 ans d'un contrat subventionné à 100 % pour l'emploi d'une conseillère numérique. Ce contrat s'achève courant juillet. La commune souhaite prolonger ce contrat qui représenterait un coût de 9000 Euros grâce aux aides. La commune d'Orpierre souhaite inclure le coût des 4 heures/jour d'intervention en classe, dans les charges de l'école répartie entre toutes les communes. Celui de la commune d'Etoile Saint-Cyrice sera de l'ordre de 171,27 €. Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal donne son accord pour que la Commune d'Orpierre puisse inclure l'emploi de la Conseillère Numérique intervenant dans l'école d'Orpierre.

Signature de l'avenant à la convention avec la Mairie d'Orpierre concernant le S.A.P.A. (Service d'Accompagnement des Personnes Agées)

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la répartition des frais de fonctionnement du Service d'Accompagnement des Personnes Agées ainsi que le nouvel avenant à la convention entre la Mairie d'ORPIERRE et la Mairie d'Etoile Saint-Cyrice pour l'année 2022.

L'avenant modifie l'article 5 de la convention (comme prévu initialement dans son article 8).

L'article 5 est modifié comme suit :

« La Mairie d'Etoile Saint-Cyrice versera une participation annuelle pour 2022 à la Mairie d'Orpierre (calculée sur l'autofinancement) au prorata de sa population soit la somme de 826,26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, valide les termes de l'avenant et autorise le maire à le signer ainsi qu'à effectuer toutes les formalités nécessaires concernant ce dossier.

Travaux :

o – Création d'une borne de puisage avec purge : présentation des devis, constitution dossier demande de subvention et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 10 mars 2023, il a été décidé de prévoir sur le budget eau et assainissement, la création d'une borne de puisage avec purge.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les devis établis.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés:

- **Considérant** les périodes de sécheresse de plus en plus importantes,
- **Considérant** la ressource en eau potable située « Source de la Combe »,
- **Considérant** qu'il convient de prévoir une ressource en eau supplémentaire pour le chef-lieu du village,
- **Considérant** la nécessité d'avoir une réserve sur les abords de la commune concernant la prévention des incendies,
- **Considérant** l'entretien téléphonique avec les services de l'A.R.S. qui n'a pas d'objection sur le projet,
- **Décide** de prévoir la réalisation de cette opération
- **Valide** le devis établi par la Société REYNAUD ET FILS pour un montant H.T. 4 656.00 €
- **Donne** son accord pour la constitution d'un dossier de demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes
- **Valide** le plan de financement

Charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour le suivi de ce dossier

PLAN DE FINANCEMENT

CREATION D'UNE BORNE DE PUISAGE



Dépenses HT		Recettes HT	
Installation d'une borne de puisage avec purge	4 656.00 €	Conseil Départemental 05 70 %	3 249.00 €
		Fonds propres	1 407.00 €
Total H.T.	4 656.00 €	Total H.T.	4 656.00 €

o Saint-Cyrice : point sur le dossier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dernières avancées du dossier et notamment la rencontre avec l'IT 05 (Ingénierie Territoriale du Département des Hautes-Alpes) qui interviendra en assistance dans ce dossier. Il remercie chaleureusement le Premier Adjoint, Pierre-Yves BOCHATON en charge du dossier. Il

Questions diverses

- Nuit des églises 2023 : le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande
- Courrier des cabinets infirmiers de Serres : le conseil municipal décide et charge le Maire de rédiger une attestation pour l'intervention de ce cabinet sur notre territoire
- Fibre optique : Frédérique FONFREYDE propose de contacter Monsieur TENOUX concernant ce dossier
- Fréquentation du village par les campings cars : une commande panneaux est à prévoir pour signaler l'impossibilité de franchir le cœur du village

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 25.

Fait à Etoile Saint-Cyrice,

Le 15 juin 2023

Le Maire, Paul JOUVE



La secrétaire de séance, Sylvaine JOUVE